



Fonction publique: mobilisé.e.s le jeudi 22 mars

Mesures dégradant les salaires nets des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la CSG non compensée à terme...), stigmatisation des fonctionnaires notamment avec le rétablissement du jour de carence, mépris pour les conditions de travail... En moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups.

Dans la continuité de cette politique, c'est désormais aux fondements du statut et des garanties collectives qu'il s'attaque: « Plan de départs volontaires », « externalisation », 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de « missions de services publics »... mais aussi au travers de sa pseudo-concertation « Cap 2022 » : Révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement « individualisé », rémunération au mérite...

Ces mesures sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agent-es de la Fonction publique au service de l'intérêt général.

La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es.

Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. La FSU n'en n'acceptera aucune remise en cause.

**Défendons les services publics!
Refusons la détérioration de nos conditions de travail!**

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION

LE JEUDI 22 MARS !

Place du 1er Mai à 10H!

Claude Delétang

Secrétaire départemental de la FSU Puy-de-Dôme



Sites à consulter :

<http://fsu.fr/>

<http://auvergne.fsu.fr/>



N° 81 du 16 mars 2018

DISPENSE de
TIMBRAGE
POSE le 16/03/2018

DT 063/16/0110-AN PIC Auvergne



SOMMAIRE

P1	Edito Grève FP 22 mars
P2	Expression du SNES/FSU
P3	Expression du SNUIPP/FSU
P4	Expressions du SNICS/FSU et SNUTER/FSU
P5	Souvenirs - RESF circulaire Collomb
P6	Expression du SNESUP/FSU



TEXTE ACTION du CONGRES SNES CLERMONT des 8-9 MARS

La politique menée par le gouvernement confortée par une majorité pléthorique démantèle toutes les garanties collectives du public comme du privé avec brutalité et rapidité. Loi travail, statut des cheminots, assurance chômage et Sécurité Sociale, attaques contre les Fonctions Publiques, réforme des retraites, aucun secteur n'est épargné. Simultanément, le pouvoir développe une politique très répressive avec la loi « asile-immigration », la circulaire Collomb, l'intégration dans le droit commun de dispositions de l'état d'urgence. Sur le plan économique, les politiques libérales amorcées sous le précédent quinquennat s'amplifient, CSG, suppression de l'ISF, le capital est bien servi !



La fonction publique est au cœur de la tourmente avec le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report d'un an des mesures PPCR, suppression de 120 000 postes. La suppression du statut est un objectif de ce gouvernement.

Dans l'éducation, les DHG insuffisantes dans les établissements et les suppressions de postes aux concours dès la session 2018 dégraderont toujours plus les conditions de travail et d'étude. Le projet de réforme du bac et du lycée présenté par Blanquer le 14 février dernier va dans le sens d'une complexification de l'examen et en fait un diplôme d'établissement. Le renforcement du contrôle local va à l'encontre de la garantie d'une justice pour les élèves et de trop nombreuses journées d'enseignement seront perdues en lycée pour tenir les épreuves. Ce projet de réforme va renforcer la concurrence entre les disciplines, obliger à une orientation toujours plus précoce qui va accentuer les inégalités sociales et de genre, supprimer des postes et avoir des conséquences délétères sur les disciplines. De plus, il comporte bien d'autres éléments problématiques : **oubli complet des Psy-En dans le Plan Etudiants, fin de la hiérarchie des vœux qui va amplifier le phénomène de files d'attente constatés en juin dernier, charge de travail supplémentaire pour les PP. La mise en place « d'attendus », pré-requis dont la définition sera en partie locale, va accentuer la concurrence et les inégalités entre les universités.**

Les enjeux sont fondamentaux pour l'avenir de la Fonction Publique et plus largement de la notion de Service Public. Le SNES soutient les mouvements sociaux en cours (hôpitaux, EPHAD, ...) car ils participent à la défense non seulement des salariés mais aussi des différents services publics.

Le SNES appelle à participer à la journée d'action des retraités le 15 mars pour la revalorisation du pouvoir d'achat, contre la baisse des pensions et la hausse de la CSG.

Le SNES appelle à être aux côtés des étudiants et lycéens en grève et manifestations le 15 mars.

Le SNES appelle à participer aux manifestations du 17 mars contre la circulaire Collomb.

Le SNES soutient les actions des cheminots dans la défense de leur statut et des missions de service public de la SNCF.

Le 22 mars, jour de grève unitaire à l'appel de 7 organisations de la FP, doit être massivement investi comme première étape d'une mobilisation appelée à se poursuivre et à se développer dans les différents secteurs : salaires, emplois statutaires, retraites...

Ce jour doit aussi permettre de porter et rendre visible nos revendications d'abandon du projet de réforme Blanquer, de la réforme du bac et de l'accès au supérieur.



Précarisation des enseignants du 1er degré.

C'est un bulldozer en Marche qui depuis le printemps dernier, sous couvert de discours sirupeux déconstruit pas à pas le système éducatif, la fonction publique, tout ce qui protégeait les salariés et les solidarités.

Chaque nouvelle étude scientifique est bonne à prendre pour démolir l'école à tous les niveaux, en laissant croire qu'il faut changer le bac, sélectionner pour l'entrée à l'université, adapter l'apprentissage aux besoins des entreprises, imposer des méthodes de lecture, de l'évaluation standardisée, des mathématiques à la mode Singapour...

Le Ministère pointe les échecs mais donne de mauvaises réponses : remise en cause de la liberté pédagogique, aucun moyen supplémentaire pour la formation des enseignants, rien pour valoriser le métier et faire confiance à l'expertise des enseignants. Les mesures de carte scolaire ont été significatives des leurres ministériels : CP et Ce1 dédoublés mais postes de PDQMC décomposés, classes de CE-CM à plus de 25, écoles maternelles toujours aussi chargées, aucun moyen pour le remplacement ni pour abonder les RASED.

Autre mauvais signal : le nombre de places au concours diminue de 1161 places dans le 1^{er} degré.

Le recours aux contractuels qui a été dans notre département utilisé pour la première fois à la rentrée 2017, se développe partout en France et risque bien de prendre encore de l'ampleur. Aujourd'hui, dans l'éducation nationale ce sont déjà près de 20 % de personnels qui sont recrutés en tant que contractuels (1^{er} et 2^d degré confondus). Cela va dans le sens de la volonté inflexible de ce gouvernement de s'attaquer au statut de la Fonction Publique.

Les Assises de la Maternelle ne présagent rien de bon : encore une fois, sous couvert de se soucier du « bien-être de l'enfant », la Maternelle en tant qu'école, lieu des premiers apprentissages, risque d'être malmenée dans les années à venir. Certains propos du ministre Blanquer remettant en cause le niveau de diplôme nécessaire à l'encadrement des jeunes enfants ne pourraient-ils pas tenter certains de sacrifier l'école maternelle au profit de la création de jardins d'enfants ou autres structures d'accueil (privées) de la petite enfance ?

Jamais les attaques contre notre métier et la Fonction publique dans son ensemble n'auront été aussi massives et frontales : remise en cause du statut de la Fonction Publique, fermeture de classes, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, hausse de la CSG sans compensation à ce jour, suppressions des contrats aidés, embauche de contractuels enseignants, remise en cause du PPCR, rémunération au mérite...la liste n'en finit plus de s'allonger !

*La Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et notre pays est suffisamment riche pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous. Face aux mesures dégradantes et humiliantes contre les agents des services publics, pour la reconnaissance de nos fonctions et de nos missions, **soyons toutes et tous en grève le 22 Mars prochain.***

Joëlle Masson





NOUVEAU BAREME

En vue de notre prochain CTA qui doit entre autres se pencher sur le barème du mouvement des ATSS, un groupe de travail (GT) s'est réuni par deux fois au rectorat.



L'article 60 de la loi 84-16 vient de connaître des modifications, introduisant les notions de priorités légales au nombre de quatre:

- Rapprochement de conjoints
- Travailleurs ayant une RQTH (reconnaissance de Handicap)
- Le travail sur zone sensible
- Le rapprochement territorial

Ces nouvelles règles (entraînent des changements sur les barèmes) ont été exposées par l'administration. Face aux propositions de barème de l'administration, un problème majeur concernant les agents ayant une mesure de carte scolaire (MCS) est apparu.

Nous ne pouvions accepter ces propositions qui ne garantissaient rien pour les MCS.

Un 2eme GT a donc été tenu le lundi 26/02/18 après des échanges difficiles, notre vision a fait écho auprès de l'administration. Tout en respectant les modifications préconisées par le Ministère, les MCS seront étudiées avant CAPA (les vœux des personnels doivent être sur un poste équivalent de même nature et au plus proche de l'ancien poste). Au cas où durant la CAPA un poste de ce type se libère, ces mêmes agents seront prioritaires.

Tout ceci correspond bien aux droits des fonctionnaires au regard de l'article 60 aliéna 4.

L'engagement, la ténacité de vos représentants ATSS (SNASUB/FSU ET SNICS/FSU) ont pu faire avancer de la manière la plus positive qui soit compte tenu des contraintes ce dossier.

Nous devons toutefois rester attentifs à la mise en application de ces mesures dans une période où nous savons que de nombreuses personnes vont connaître des MCS.

André Marol

La situation inquiétante de l'emploi féminin dans la territoriale.

Les récentes études statistiques sur la FPT dans le Puy-de Dôme montrent une surreprésentation des femmes dans les emplois contractuels, notamment peu qualifiés et à temps partiel.

Côté titulaires, la situation est également inquiétante, les filières et services les plus féminisés sont ceux présentant les régimes indemnitaires et les garanties statutaires les moins importants et les contraintes les plus fortes (ATSEM, filière culturelle, etc...).



Pour être à la hauteur,
il ne manque pas
13,3 cm aux femmes

Mais 13,3% sur leur salaire
à la fin du mois !

L'emploi précaire, ou marqué par la pénibilité ou le manque de reconnaissance, semble se banaliser, à rebours des discours lénifiants sur un soi-disant volontarisme égalitaire des pouvoirs publics.

En effet, comment espérer une quelconque amélioration de l'emploi féminin territorial alors même que le gouvernement réduit les moyens alloués aux collectivités, et veut démanteler le statut des fonctionnaires alors que 62% d'entre eux sont des femmes ! En s'attaquant aux droits sociaux et humains liés au travail, notamment dans le secteur public, c'est à la précarisation de chacun et des femmes en particulier que s'attendent à la vérité nos gouvernants actuels.

Stéphane Simon

Françoise et Guy Bonnemoy nous ont quittés.

Françoise et Guy sont partis l'un et l'autre à quelques jours d'intervalle, emportés par la maladie. Ils plaçaient tous les deux l'humain au cœur de leurs préoccupations, rejetant l'individualisme, et militant sur le plan syndical pour un grand service public d'éducation.

Françoise, qui avait rejoint le SNUipp dès ses débuts, est restée très présente à la retraite, participant régulièrement aux étiquetages des bulletins du SNU et de la FSU.

Elle aimait à faire part à la fois de son enthousiasme, tout au long de sa carrière, auprès des petits de la maternelle, mais aussi de la réalité du métier, avec à ses débuts, par exemple, la responsabilité de classes de 45 à 50 élèves!

Guy, secrétaire administratif au lycée Blaise Pascal, a été un des artisans de la création du SNA-SUB dans l'Académie, en permettant le rapprochement des personnels de l'intendance et de l'administration.

Consciencieux et exigeant dans son travail, il est resté à la retraite un militant portant un regard à la fois critique et constructif sur la société.

Solidarité avec les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes sans-papiers Pour une véritable politique d'accueil

Le projet de loi sur l'asile et l'immigration, présenté au conseil des ministres du 21 février 2018, va considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères, car il affaiblit la garantie des droits fondamentaux, et accentue la maltraitance institutionnelle. Le texte de Gérard Collomb vise à l'organisation d'un « accueil sous surveillance » : un recensement prévu dans les centres d'hébergement d'urgence transformera l'accueil en un instrument de contrôle des personnes exilées. Ce qui ne manquera pas de créer une confusion générale entre surveillance administrative et action sociale et remettra fortement en cause l'accueil inconditionnel.



D'autre part, au prétexte de la réduction du délai d'instruction, le projet de loi fragilise la procédure de demande d'asile, en réduisant le temps pour l'appel à la cour nationale du droit d'asile, en multipliant les procédures accélérées, en supprimant le recours suspensif pour un grand nombre de cas de demandes d'asile. **Toutes ces orientations pourraient conduire les personnes migrantes à fuir les procédures et les dispositifs sociaux, multipliant les situations d'errance et de précarité.**

En refusant d'avancer sur la question de l'accès à un titre de séjour pour les dizaines de milliers de personnes qui vivent déjà sur le sol français, parfois depuis des années, **ce projet de loi, loin de s'attaquer réellement à la pauvreté et à la souffrance sociale, renforce la pression sur les plus vulnérables.** Des milliers de sans-papiers n'ont d'autre choix que le travail illégal, sous payé et même parfois pas payé du tout. Des milliers d'adolescents venus seuls en France errent dans nos villes, exclus d'une véritable prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Des familles qui ont fui la violence et la guerre se voient signifier des Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF) après plusieurs années de vie précaire en France. Ce sont autant d'enfants qui disparaissent de nos écoles.

Les migrants arrivent en France, en Europe parce qu'ils font confiance à nos démocraties. Ils représentent une force, un grand potentiel d'idées nouvelles, de créativité, de partage, d'énergies !

Les étrangers ne sont ni un fardeau, ni un danger, ils sont en danger !

Un toit, une école, des papiers pour tous

Solange Herbet pour RESF

Le mot du Sup'.



Le gouvernement d'Édouard Philippe, à travers sa ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal, a décidé de mettre un terme au libre accès à l'université en menant l'adoption à marche forcée de la loi ORE (Orientation Réussite des Étudiants). En mettant en place la plateforme Parcoursup dès janvier avant même que la loi n'ait été votée au Parlement, le gouvernement s'est affranchi des règles démocratiques élémentaires. Le gouvernement a résolument profité du scandale du tirage au sort pour l'accès aux filières en tension en 2017 pour mettre en place la sélection à l'entrée de l'université ; 99,85% (chiffre ministère ESR) des lycéens avaient pourtant pu accéder à une formation du supérieur avec l'ancienne plateforme APB. À l'Université Clermont Auvergne, 15 formations de Licence sur 31 refusent de pratiquer la sélection et leurs équipes ont décidé de répondre favorablement à tous les vœux des lycéens ; certaines UFR (Unités de Formation et de Recherche) ont également prévenu que, sans moyen pour la rentrée 2018, tous les dossiers seront automatiquement acceptés en mai. Les équipes pédagogiques marquent ainsi leur refus de ce changement de paradigme et leur attachement au système universitaire. En refusant d'investir massivement dans l'université afin d'accueillir dans les meilleures conditions les lycéens des générations 2000 (la France est toujours en dessous de l'investissement moyen par étudiant des pays de l'OCDE), le gouvernement décide de placer l'université sous tension afin d'imposer le recours à la sélection des étudiants et l'augmentation des frais d'inscription comme une solution acceptable auprès d'une communauté enseignante aux abois. Cette stratégie remet complètement en cause la mission de service public de l'université et le libre accès aux études supérieures.

Le projet macroniste, inspiré de l'économiste Gary-Bobo (Macronleaks, novembre 2016), est en cours de réalisation, sur le modèle anglo-américain. Pour venir en mesurer les enjeux et les effets violents annoncés (sélection des étudiants, endettement des familles, dégradation des conditions d'accueil, accroissement de la dette nationale, spéculation financière sur l'éducation), **la FSU et le SNESUP vous invitent à une projection du film documentaire remarquable de Robert Viallet, *Étudiants, l'avenir à crédit* (coproduction Arte, 2017) le mercredi 4 avril 2018 de 19h15 à 21h45 à l'Amphi Varda (fac de Lettres, 29 boulevard Gergovia), en présence du réalisateur et de plusieurs experts du système universitaire (entrée gratuite).** Venez appréhender le projet que le président Macron réserve à nos prochaines générations étudiantes en découvrant les effets pédagogiques et sociaux catastrophiques des réformes anglaise et américaine des études supérieures engagées depuis vingt ans et qui inspirent aujourd'hui la loi ORE. **Une projection et un débat indispensables pour comprendre les enjeux de la nécessaire défense du système public actuel du Supérieur.**

Cyril Triolaire



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**